

CHARTRE DE L'OBSERVATOIRE OUEST AFRICAIN DES MIGRATIONS

Les organisations de la société civile ouest africaine, réunies à Accra au Ghana du 9 au 11 février 2016 en marge de la réunion de la CEDEAO sur la mise en œuvre du plan d'action de la Valette, se sont convenues de la nécessité de mutualiser leurs efforts dans une action conjointe afin de garantir la défense des droits des migrants ouest africains. Dans un contexte marqué par la recrudescence des violences de toutes sortes (guerre, terrorisme...), des catastrophes naturelles et face à l'afflux de réfugiés et de migrants climatiques, la réponse donnée par les pays se limite au renforcement de la gestion sécuritaire des frontières et à la création de « Hotspot » au dépend des migrants et de leur droit à la libre circulation. La crise de l'Europe face à l'arrivée de nombreux migrants à ses côtes, a mené à une série de rencontres entre les Etats membres de l'Union Européenne et de l'Union Africaine. Cette série de rencontres a abouti au sommet de La Valette à Malte, en novembre 2015, qui a entériné un plan d'action portant sur cinq domaines prioritaires pour les prochaines années:

- Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées ;
- Migration légale et mobilité ;
- Protection et asile des migrants fuyant les conflits ;
- Prévention de la migration irrégulière, du trafic des migrants et de la traite des êtres humains et lutte contre ces phénomènes ;
- Retour, réadmission et réintégration des migrants « sans papiers ».

Dans leur déclaration sanctionnant la réunion d'Accra (voir en Annexe), les organisations de la société civile ont relevé les exigences en matière de droits humains que doivent respecter les futurs projets et politiques qui seront mis en œuvre en Afrique de l'ouest autour des domaines prioritaires du plan d'action de La Valette et avec le financement du fonds fiduciaire de l'Union Européenne. Cependant pour réaliser leur mission et veiller au respect des droits à la libre circulation des migrants ouest africains, les organisations de la société civile réunies à Accra ont décidé de la création d'un Observatoire Ouest Africain des Migrations. La présente charte présente le but, les objectifs et les règles de fonctionnement auxquels adhèrent les organisations de la société civile membres de l'observatoire.

BUT

L'Observatoire Ouest Africain des Migrations vise à veiller au respect des droits à la libre circulation des migrants ouest africains reconnus dans la déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions internationales, régionales et dans les protocoles sur la libre circulation et le droit de résidence de la CEDEAO.

OBJECTIFS

L'observatoire a pour objectifs de :

- informer permanemment des atteintes à la liberté de circulation des migrants ouest africains ;
- faciliter les échanges sur les expériences au niveau des pays et au niveau régional sur la thématique migration et développement ;
- assurer une meilleure représentativité de la société civile dans les dialogues nationaux, régionaux et internationaux sur la migration ;
- interpellier les autorités politiques et administratives des Etats membres de la CEDEAO, des institutions régionales et des Etats tiers sur les manquements au respect des droits des migrants ouest africains ;
- suivre la mise en œuvre des projets et politiques de la CEDEAO, des institutions européennes et des différents bailleurs autour de la migration en Afrique de l'ouest.

ADHESION

Peut être membre de l'observatoire toute organisation de la société civile ouest africaine (associations, réseaux...) ou organisation de la diaspora ouest africaine adhérant à la présente charte et partageant les idéaux de respect des droits humains liés à la migration.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

L'observatoire est une organisation à but non lucratif et en ce sens dispose de structures démocratiques garantissant son fonctionnement. Les organes suivants régissent la vie de l'observatoire :

- **L'Assemblée générale** : Elle réunit annuellement les points focaux de l'observatoire dans les seize (16) pays ouest africains et est ouverte aux organisations membres, à jour de leur cotisation. Toutefois seuls les points focaux ont le droit d'exprimer leur voix lors des votes.
- **Le Comité de pilotage** : Il est composé des dix organisations membres fondatrices de l'observatoire. Il se réunit périodiquement et la présidence de ses réunions est assurée de façon tournante par les représentants des organisations membres du comité;
- **Le Secrétariat Permanent** : Il assure les tâches administratives et coordonne les activités permanentes de l'observatoire. Le Secrétaire Permanent a mandat de signer les correspondances administratives afférentes aux activités de l'observatoire.

- **Les Points Focaux** : Le point focal est une organisation membre de l'observatoire, à jour de ses cotisations, désignée par l'Assemblée générale pour faciliter les actions entre les organisations membres de l'observatoire dans un même pays. Le point focal recueille périodiquement, pour le compte de l'observatoire, les données sur les droits des migrants et les informations relatives à la thématique migration et développement auprès des organisations, membres ou non de l'observatoire, dans son pays. Chaque pays ne peut compter qu'une seule organisation comme point focal quelque soit le nombre des organisations de ce pays membres de l'observatoire.

DISPOSITIONS FINALES

La présente charte sera complétée par des statuts et règlements intérieurs qui définiront de façon plus détaillée les règles de fonctionnement de l'observatoire et les obligations de ses organisations membres.

Sont signataires de cette charte les organisations fondatrices de l'observatoire dont les noms suivent :

	ORGANISATIONS	PAYS
1	ONG UNION FAIT LA FORCE (UFF)	BENIN
2	ALERT MIGRATION	BURKINA FASO
3	MIGRATION POLICY AND ADVOCACY NETWORK (MiPAN)	GHANA
4	RESEAU AFRIQUE JEUNESSE DE GUINEE (RAJ-GUI)	REPUBLIQUE DE GUINEE
5	MOVIMENTO NACIONAL DA SOCIEDADE CIVIL PARA A PAZ, DEMOCRACIA E DESENVOLVIMENTO (MNSCPDD)	GUINE-BISAU
6	ECOWAS CIVIL SOCIETY MOVEMENT	LIBERIA
7	ASSOCIATION MALIENNE DES EXPULSES	MALI
8	AMALGAMATED YOUTH MOVEMENT	SIERRA LEONE
9	ENDA DIAPOL	SENEGAL
10	VISIONS SOLIDAIRES	TOGO